

<! -- NE PAS RETIRER CET EN-TETE SI VOUS REDISTRIBUEZ CE FICHIER OU SON CONTENU -- >

<! -- DO NOT REMOVE THIS HEADER IF YOU REDISTRIBUTE THIS FILE OR ITS CONTENT -- >

<ARCHIVE <http://www.montlhery.com/docs/montlhe.pdf>>

<IDENT montlhe>

<VERSION 1>

<FORMAT Document Acrobat>

<TITRE Histoire physique, civile et morale des environs de Paris - MONT-LE-HÉRY >

<AUTEUR J.A. DULAURE >

<COPISTE Pascal LÉVÊQUE (pascal.leveque@wanadoo.fr) >

<DATE 05 MAI 1996>

<! -- FIN DE L'ENTETE -- END OF HEADER -- >

**HISTOIRE**  
**PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE**  
**DES**  
**ENVIRONS DE PARIS**

**DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES**  
**JUSQU'A NOS JOURS**

Contenant l'Histoire et la Description du pays et de tous les lieux remarquables compris dans un rayon de vingt-cinq à trente lieues autour de la Capitale.

**PAR J.A. DULAURE,**

DE LA SOCIETE ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

---

**TOME SEPTIEME**

---

**PARIS,**

**GUILLAUME, LIBRAIRE-EDITEUR,**  
RUE HAUTEFEUILLE, N.14;

PONTHIEU, PALAIS-ROYAL;  
PEYTIEUX, GALERIE DELORME, N. 11 ET 13.

**1828.**

## CHAPITRE VI.

### MONT-LE-HÉRY ou MONTLHÉRY.

Petite ville située à six lieues et au sud de Paris, et près de la grande route de cette capitale à Orléans.

Son nom a varié avec les temps; dans les plus anciens monumens historiques on le trouve écrit *Mons-Letherieus*, plus récemment *Mons-le-Hericus* ou *Monsel-Hericus*, etc.

L'histoire de ce lieu offrant un tableau fidèle du régime féodal aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, je crois devoir la présenter avec quelques détails

Dans une charte de juillet 991, on lit que Hugues Capet, chef de la troisième race des rois Francs, donna la terre de Mont-le-Héry à Théobald ou Thibaud qui fut surnommé *File-Etoupe*, sans doute à cause de ses cheveux blonds. Ce Thibaud, suivant la généalogie de Montmorency, par André Duchesne, fut second fils de Burchard 1<sup>er</sup>, seigneur de Montmorency; il avait l'emploi de forestier du roi, et devint le chef de la branche des seigneurs de Mont-le-Héry et de Bray-sur-Seine.

*Thibaud-File-Etoupe* obtint, du roi Robert, en l'an 999, l'autorisation de fortifier le château de Mont-le-Héry<sup>i</sup>; et son fils *Guy* épousa la dame de Ferté-Gometz<sup>ii</sup>. Dans un diplôme de l'an 1065, son nom figure parmi ceux des puissans et des évêques du royaume.

*Guy* eut pour successeur dans la seigneurie de Mont-le-Héry, son fils *Milon*; à Milon succéda *Guy de Trousselle* ou de *Trousseau*.

Celui-ci, turbulent, séditieux, sans cesse en guerre contre le roi de France, qui le redoutait beaucoup, était allé à la Croisade; il en revint malade et accablé de fatigues. Le roi Philippe 1<sup>er</sup> vit néanmoins son retour avec effroi; il considérait ce terrible seigneur comme son plus redoutable ennemi; et son château de Mont-le-Héry était l'épouvantail du faible monarque. Philippe et son fils Louis cherchèrent à désarmer cet ennemi en l'associant à leur famille.

*Guy de Trousselle* avait une fille unique *Elisabeth*: il voulait en la mariant, lui assurer l'héritage de Mont-le-Héry. Le roi

---

<sup>i</sup>*Firmavit montem Letherium. Recueil des historiens de France, tome xi page 275.*

Philippe avait eu de Bertrade, comtesse d'Angers, un fils naturel qui se nommait Philippe comme son père.

Ce roi et son fils Louis désiraient ardemment l'union d'Elisabeth et de ce bâtard Philippe. Par ce mariage, il assuraient dans leurs maison la propriété du château de Mont-le-Héry; il paraît que le bâtard Philippe ne se souciait guère d'épouser la fille de Guy de Trousselle; pour l'y déterminer, son père lui donna la ville de Mantes; et fut depuis nommé *Philippe de Mantes*. Le mariage fut conclu; la propriété de Mont-le-Héry fut assurée à la famille royale; les revenus appartinrent à Elisabeth et à son époux Philippe; et la garde du château fut confiée à Louis, fils légitime du roi. Dans cette circonstance, le roi lui adressa ces paroles, que Suger dit avoir entendues : *Mon fils, garde bien ce château qui m'a causé tant de peines et de tourmens; car, par la perfidie et la méchanceté de son seigneur, j'ai passé ma vie entière à me défendre contre lui et je suis arrivé à un état de vieillesse sans en avoir pu obtenir ni paix ni repos*<sup>2</sup>

L'abbé Suger dit en effet que Guy de Trousselle avait constamment troublé le royaume par ses brigandages et ses rapines; que la déloyauté et la rébellion de ce seigneur étaient devenues funestes à l'état; que d'autres seigneurs qui jusqu'alors étaient restés fidèles au roi devinrent des traîtres; que Guy attirait à Mont-le-Héry une foule de brigands, d'homme factieux, auteurs de tous les maux, et désolateurs de la France; que depuis Corbeil jusqu'à Châteaufort, il avaient formés une barrière en ligne courbe, d'environ quinze lieues de longueur, composée de châteaux, de seigneurs et de leurs troupes qui interceptaient les communications entre Paris et Orléans; et que, par leurs dévastations, et leurs pillages, ils répandaient l'effroi dans toute la contrée. Le mariage du fils naturel du roi avec la fille de Guy de Trousselle rompit cette barrière.<sup>3</sup>

Cependant, le roi Philippe n'était pas exempt d'alarmes: il craignait que Guy de Trousselle et ceux de sa famille ne vinssent à main-armée revendiquer la terre de Mont-le-Héry, lorsqu'arriva de la Croisade le comte *Guy de Rochefort* dit *Le Rouge*, oncle de Guy de Trousselle. Il avait amassé de grandes richesses dans cette expédition; suivant l'abbé Suger, c'était un homme habile, un guerrier célèbre; son arrivée

---

<sup>2</sup>*Sugerii vita Ludovici grossi regis*, Recueil des historiens de France, tome 12, page 16.

<sup>3</sup>*Idem*, même page.

combla de joie le roi et son fils; ils le considéraient comme un libérateur, un protecteur puissant, comme le soutien du trône et capable de le défendre contre les attaques des seigneurs. Philippe lui prodigua les caresses, le retint à son service, lui restitua son emploi de sénéchal; et le prince Louis lui demanda en mariage sa fille Lucienne. Ce mariage fut accordé et non conclu. On fit enfermer la jeune fille dans le château de Mont-le-Héry, dont son futur époux avait la garde. Aujourd'hui, cette conduite serait fort inconvenante; mais alors on n'était pas difficile sur les formes.

Par cette promesse de mariage, et avec l'assistance de Guy de Rochefort et celle de son fils *Hugon* de Crécy, la cour de France put, pendant trois années, jouir d'une paix inaccoutumée; mais ce calme ne fut pas durable.

Guy de Trousselle, son frère, le vicomte de Troyes, les deux frères Garlande, bannis de la cour, et plusieurs autres seigneurs mécontents, se réunirent pour faire la guerre au roi, et conquérir Mont-le-Héry. Leur armée nombreuse traversa une grande partie de la France, se porta jusqu'à ce château et en commença le siège sans que le roi ni son fils en fussent informés. Les assaillans employèrent contre cette forteresse tous les moyens alors en usage : on combattit à coups d'épée, à coups de lances; on jeta dans la place des pieux enflammés, des matières combustibles; on y lança des pierres qui firent des brèches considérables. Plusieurs de ceux qui défendaient le château furent blessés; il y en eut même de tués. Les assaillans parvinrent à pénétrer dans l'enceinte, mais ne purent se rendre maîtres de la forteresse ni de la tour.

Enfin la cour de France fut informée de la marche de l'armée rebelle et du siège qu'elle avait mis devant Mont-le-Héry; alors effrayée, elle ordonna de rassembler à la hâte des forces disponibles. Guy de Rochefort réunit plusieurs chevaliers et s'avança vers le château assiégé.

A son approche, la plupart des assiégés, frappés de terreur, prirent la fuite. Quelques-uns ne purent assez promptement décamper; de ce nombre étaient les deux frères Garlande. Guy de Rochefort, qui n'eut point à combattre, fit venir ces deux frères près de lui, leur proposa de conclure la paix avec le roi et de lui jurer obéissance; ils y consentirent.

Louis, fils du roi, qui avait promis de garder soigneusement le château de Mont-le-Héry, où sa future épouse, Lucienne,<sup>4</sup> était renfermée, y parut bientôt, et entra en grande colère contre les agresseurs, les qualifia de traîtres, et manifesta hautement son regret de ce qu'ils s'étaient enfuis avant son arrivée; il protesta qu'il les aurait tous fait pendre au gibet. Après ce mouvement de fureur, il confirma la paix conclue par Guy de Rochefort avec les deux frères Garlande, visita le château, et se félicita de ce que les ennemis n'y avait rien enlevé.

Mont-le-Héry fut quelques temps en paix; mais la mort du roi Philippe 1er y fit naître de nouveaux orages. Ce roi mourut le 29 juillet 1108, à Melun. Son fils Louis, surnommé *Le Gros, le batailleur, l'éveillé*, lui succéda sur le trône de France. Deux ans après, son frère naturel, Philippe de Mante, instigué par sa mère Bertrade, comtesse d'Angers, femme intrigante, ambitieuse, tellement impérieuse que son mari n'osait lui adresser la parole, et, appuyé par plusieurs seigneurs, prit les armes contre le roi son frère, dans le dessein de régner à sa place. Son oncle Amauri de Montfort, et Foulques d'Angers, qui devint roi de Jérusalem, étaient entrés dans cette conjuration.

Le roi Louis-le-Gros en fut informé; il manda son frère auprès de lui, l'engagea à renoncer à son entreprise; mais Philippe de Mante dédaigna ses ordres et ses prières; et, suivant l'usage du temps, il commença les hostilités en dévastant, pillant les campagnes, et en brûlant les églises.

Pour arrêter le cours de ces dégâts, le roi Louis vint assiéger Mantes qui appartenait à son frère. A son approche, tous les seigneurs, chargés de défendre cette place, profitèrent des ténèbres de la nuit pour prendre la fuite, et abandonnèrent la place. Les seigneurs de cette époque avait le courage d'incendier, de piller les chaumières, de voler les marchands sur les chemins; mais quoiqu'entièrement couverts de fer, il n'avait guerre celui de se battre.

Pendant que le roi Louis s'emparait de Mantes, Bertarde, comtesse, pensait à se rendre maîtresse de Mont-le-Héry; elle imagina de donner ce château à Hugues de Crécy, fils de Guy de Rochefort; et, pour le décider à le prendre et le garder, elle détermina Amauri de Montfort à lui promettre sa fille en mariage. Hugues de Crécy s'avança vers Mont-le-Héry pour

---

<sup>4</sup>Lucienne n'épousa point Louis qui lui était destiné: les querelles et les guerres des seigneurs en furent cause. En 1107, le concile de Troyes déclara le mariage dissous, sous prétexte de parenté. Elle épousa dans la suite Guischart de Beaujeu

en prendre possession; mais, plus prompt que lui, le roi Louis-le-Gros l'avait prévenu, et était déjà entré dans la place. Les habitans du bourg le prièrent instamment de les préserver de la tyrannie et de la cruauté de Hugues de Crécy; ils savaient disent les grandes chroniques, que, s'ils venaient à passer sous sa dépendance, *il les mangerait tous*<sup>5</sup>.

Hugues de Crécy, à la tête des forces considérables, mit le siège devant Mont-le-Héry.

Le roi s'y défendit; mais, craignant de succomber dans cette lutte, il eut recours à un stratagème : il dépêcha, auprès de Milon de Braie, vicomte de Troyes, un de ses gens, chargé de l'engager à se rendre à Mont-le-Héry, et de lui annoncer que son voyage lui serait profitable.

Milon de Braie arrive auprès du roi; et conformément au cérémonial du temps, il débute par des cris, par des pleurs, puis se roule aux pieds de Louis-le-Gros, et le prie de lui restituer la terre de Mont-le-Héry, qui devait lui appartenir par droit héréditaire. ce roi parut touché de la justice de sa demande, consentit à la restitution, et fit reconnaître, par tous les habitans, Milon de Braie pour seigneur de Mont-le-Héry.

Hugues de Crécy, instruit de cette restitution, effrayé de voir Milon de Braie son cousin, maître du château, leva le siège et prit la fuite; mais il ne renonça pas au projet de s'emparer de cette forteresse, bien résolu d'employer pour cela la force et la perfidie. La chronique de Maurigny le peint comme un homme faux adonné à tous les vices; il était « l'oppresseur des pauvres, l'assassin des laboureurs ... comme ministre du diable, il était toujours en fureur, et dévastait tout ce qu'il pouvait dévaster<sup>6</sup> ».

Hugues de Crécy tendit des pièges à Milon de Braie, le fit tomber dans une embuscade, le saisit, lui garrotta les pieds et les mains, et le jeta dans une prison. Hugues ne voulait point mettre à prix la liberté de son cousin parce que s'il le laissait libre, il avait à redouter sa vengeance; d'autre part, il lui était impossible de garder long-temps prisonnier un seigneur aussi puissant, sans s'attirer de nombreux ennemis.

Après l'avoir transféré de château en château, il fit conduire son cousin Milon à Mont-le-Héry, l'y reçut dans une prison : et, pendant une nuit, l'étrangla de ses propres mains, puis jeta

---

<sup>5</sup>*Sugerii abbatis vita Ludovici grossi regis*, Recueil des historiens de France, tome 12, pages 31, 32 \_ Grandes Chroniques, tome *idem*; page 161.

<sup>6</sup>*Recueil des historiens de France*, tome 12, page 71

son corps par la fenêtre de la tour de bois (*per fenestram lignex turris*). Hugues fit enterrer le corps de sa victime dans l'abbaye de Longpont, abbaye située dans le voisinage de Mont-le-Héry, et enrichie par les ancêtres du défunt.

Le roi Louis-le-Gros, instruit du crime de Hugues et de la mort de Milon, se rend à Longpont, assiste à ses funérailles, assiège et prend le château de Gometz, appartenant au meurtrier.

Hugues de Crécy, frappé de terreur, abandonné même de ceux en qui il fondait ses espérances, maudit de toutes parts, perdit courage. Cité devant la cour d'Amauri de Montfort, il y est condamné à se purger, par le duel, de l'accusation portée contre lui.

Au jour assigné, le champ-clos est dressé; une assemblée nombreuse et imposante en occupe les sièges; on y voit figurer le roi de France, le roi d'Angleterre, le comte Thibaud, et une infinité de barons et de chevaliers. L'accusé Hugues paraît; sa contenance est celle d'un coupable. Lâche comme les hommes cruels, il reste abattu, déclare n'avoir pas la force de soutenir le combat, fait, en présence de tous les assistans, l'aveu de son crime, demande pardon, abandonne au roi sa terre de Mont-le-Héry, et complète son humiliation en se revêtant d'un habit de moine.

Ces événemens, passés en 1118 font connaître la faiblesse de la monarchie. La puissance souveraine des seigneurs, leurs fréquens attentats contre la royauté, l'absurdité de ce qu'on nommait alors la justice, font aussi connaître le malheur des peuples.

Dans la suite, Mont-le-Héry fut le théâtre d'autres événemens; mais les progrès de l'esprit humain, et un gouvernement amélioré, les rendirent heureusement plus rares.

Les rois de France par l'effet de la cession de Hugues de Crécy, conservèrent la propriété de la terre et du château de Mont-le-Héry, fortifièrent ce dernier, y séjournèrent quelques fois, et firent quelques établissemens dans le bourg Louis VII, dit le jeune, fonda la léproserie<sup>iii</sup>. de St-Pierre et la chapelle de Notre-Dame depuis dite de la Trinité; et Louis IX, nommé *Saint-Louis*, fonda, vers l'an 1250, dans le château, une chapelle qui porta long-temps son nom<sup>iv</sup>.

Au commencement du règne de Louis IX ou de Saint-Louis, la féodalité, quoiqu'affaiblie, n'avait encore rien perdu de son audace primitive. Après son couronnement, ce roi, encore enfant et sous la tutelle d'une mère étrangère et sans

appui, fut exposé à la révolte des principaux seigneurs de France; la reine mère, Blanche de Castille, et son fils, se virent réduits à se réfugier à Mont-le-Héry, comme dans une forteresse inexpugnable. Les seigneurs, réunis à Corbeil, délibéraient sur les moyens d'enlever le gouvernement de la France à la reine mère et au roi son fils, lorsque Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre, abandonnant le parti de la révolte, à la tête de trois cents chevaliers et de plusieurs milliers de parisiens armés, vint, à Mont-le-Héry au secours de la reine et du roi, et les ramena sans danger dans la capitale; les seigneurs, intimidés, n'osèrent consommer leurs attentats.

Mont-le-Héry eut sous le règne du roi Jean, sous ceux de Charles VI et Charles VII, sa part des malheurs qui, dans ces temps d'affreuse mémoire, désolèrent la France. En 1360, les Anglais s'approchèrent de Paris; le vendredi et le samedi, ils fondirent sur le Mont-le-Héry, sur Longjumeau et sur d'autres lieux voisins, et y mirent le feu; les flammes partant de ces lieux incendiés s'élevaient à une si grande hauteur, qu'on les apercevait de Paris<sup>7</sup>. Le roi d'Angleterre<sup>v</sup>, abandonnant son logis de Bourg-la-Reine, se retira à Mont-le-Héry, et y séjourna assez long-temps. Ce fut là, qu'après un combat qui fut livré contre des Français qui sortaient de Paris, les Anglais vainqueurs conduisirent leurs prisonniers auprès du roi, et les rançonnèrent moult courtoisement, dit Froissard<sup>8</sup>.

Dans la suite, la faction qui dirigeait le dauphin Charles, voulant arrêter les entreprises de la faction opposée, celle des Bourguignons et de l'Angleterre, mit des troupes dans les places de Melun, de Meaux et de Mont-le-Héry.

Les capitaines de l'un et l'autre parti se distinguaient par leurs brigandages sur les campagnes et sur les chemins; féroces, sans frein et mal payés, ils vivaient de pillages et se livraient à des actes de cruauté dont le récit ferait frémir. Ces troupes et leurs capitaines étaient pour tous les habitans la plus insupportable des calamités.

En 1413, Jean de Croy, du parti des Bourguignons, avait été fait prisonnier et conduit au château de Mont-le-Héry, où il était depuis long-temps détenu. Son père, seigneur de Croy, envoya, de Saint-Denis, pour le délivrer, une vingtaine de cavaliers qui, profitant du moment où le prisonnier assistait à

---

<sup>7</sup>*Continuatio allera chronici Guillemi de Nangis, spicilegium d'Achery*, tome iii page 126.

<sup>8</sup>*Chroniques*, tome 1er, page 242.

la messe dans l'église du bourg, s'emparèrent de lui, le montèrent sur un bon cheval, et l'amènèrent à St-Denis, où ils furent félicités par le père et par le duc de Bourgogne. Ceux qui gardaient le château ne purent jamais les atteindre<sup>9</sup>.

En 1417, le duc de Bourgogne qui, avec ses troupes, parcourait et ravageait les environs de Paris, dans l'espoir que les partisans dans cette ville lui en ouvriraient les portes. Las d'attendre, il se retira vers Mont-le-Héry, entra dans le bourg, fit le siège du château, et parvint à s'en rendre maître; il prit aussi le château de Marcoussy et plusieurs forteresses des environs. La garnison que ce duc avait laissée à Mont-le-Héry désolait toutes les campagnes par le pillage, le fer et le feu, et étendait ses dévastations jusqu'aux portes de Paris; les Parisiens, ruinés, s'en plaignirent vivement : le prévôt de cette ville, Taneguy du Chastel, se mit à leur tête, marcha contre la garnison de Mont-le-Héry, assiégea le château et le prit<sup>10</sup>. Mais les malheurs publics ne cessèrent point : les vainqueurs étaient aussi destructeurs que les vaincus; le parti du dauphin de France ou des *Armagnacs* se montrait aussi cruel, aussi destructeur que celui des Bourguignons et des Anglais; le fléau dont la France était frappée ne faisait que changer de main.

Une paix éphémère fut, le 16 septembre 1418, conclue à Saint-Maur : la guerre recommença bientôt; et le Mont-le-Héry devint la proie des troupes du dauphin de France; les campagnes des environs n'en furent pas moins dévastées. Voici ce que dit, dans une de ses lettres du 13 novembre 1418, le roi Charles VI, sur le brigandage des troupes du dauphin son fils : « les troupes de Mont-le-Héry pillent, roquent, boutent feu, sans épargner les églises, et mettent à mort ceux qu'ils savent être à nous.<sup>11</sup> » Les récoltes échappées aux ravages de ces brigands ne pouvaient être levées; la commune de Paris s'arma et vint encore assiéger le château de Mont-le-Héry, foyer de calamités. Après dix à douze jours de siège, les Parisiens seraient parvenus à le prendre; mais, les gentilshommes qui les commandaient négocièrent secrètement avec ceux de la garnison, en reçurent de l'argent, et dirent aux Parisiens qu'il arrivait des forces

---

<sup>9</sup>*Mémoires de Pierre Fenin, Collection de mémoires, tome v, pages 358, 359.*

<sup>10</sup>*Juvenal des Ursins, page 343.*

<sup>11</sup>*Ordonances des rois, tome i, page 480.*

considérables à ceux du château, et qu'ils devaient lever le siège. Les Parisiens trompés, indignés, se retirèrent.<sup>12</sup>

En exécution du traité de Meulan, du 1er mars 1423, le dauphin, devenu roi de France sous le nom de Charles VII, fut obligé de rendre au duc de Bethfort les forteresses de Marcoussy et de Mont-le-Héry. En 1437, ces deux places furent affranchies de la domination anglaise.

Les princes et seigneurs de France, en 1439, s'étaient soulevés et armés contre Charles VII; la guerre civile qui résultat de ces soulèvements fut nommée *la Praguerie*. En 1464, ils se liguèrent et s'armèrent de nouveau contre son fils Louis XI, et formèrent une ligue qu'ils nommèrent *le bien public*, et que les Français, à cause des maux qu'elle produisit, qualifièrent de *ligue du mal public*.

Louis XI parcourait le Bourbonnais et l'Auvergne pour soumettre des seigneurs révoltés, et notamment Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne, lorsque, apprenant que le comte Jean de Charolais, fils du duc de Bourgogne, s'était approché de Paris avec une armée nombreuse, il renonça à son expédition, et s'avança vers cette capitale.

Le comte de Charolais, informé de l'approche de l'armée royale, résolut d'aller à sa rencontre et de la combattre. Il passa la Seine à Saint-Cloud, et alla se loger, avec son armée, au village de Longjumeau; son avant-garde, commandée par le comte de Saint-Paul, pris poste à Mont-le-Héry.

Louis XI, informé que l'armée du comte de Charolais était sur sa route, résolut de faire un détour pour l'éviter, et se rendre à Paris sans combattre. Il se méfiait du sénéchal de Normandie qui conduisait son avant-garde, et lui fit des questions qui décelaient sa peur. Ce maréchal lui répondit par des plaisanteries; et, s'adressant à un des ses affidés, en parlant du roi et du comte, il lui dit : *Je les mettrai aujourd'hui si près l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui pourra les desmeler*. Ce grand maréchal fit sa volonté et non celle de son maître; et, au lieu de conduire Louis XI dans Paris par des chemins détournés, il conduisit son avant-garde à Mont-le-Héry, où se trouvait celle du comte de Charolais, que Saint-Paul commandait.

Ce capitaine, voyant arriver l'avant-garde de l'armée royale, dépêcha un courrier à Longjumeau, pour en avertir le comte de Charolais; celui-ci fit avancer ses troupes.

---

<sup>12</sup> *Journal de Paris sous Charles v*, page 47.

Les deux armées, le 16 juillet 1465, s'approchèrent : celle du comte de Charolais arriva vers sept heures du matin à Mont-le-Héry; et déjà cinq ou six enseignes du roi étaient arrivées et placées le long d'un fossé qui séparait les deux armées. Avant le combat, quelques seigneurs qui avait trahi le roi et qui se trouvaient dans le camp du comte de Charolais, ayant des craintes, prirent la fuite.

Comines, auquel j'emprunte ces détails, dit que les archers dans le camp du comte de Charolais, étaient sans souliers, que chacun avait une planche plantée devant soi pour parer les coups; que plusieurs pièces de vin furent défoncées pour les faire boire, et qu'on ordonna à tous les cavaliers de se mettre à pied, qu'ensuite se ravisant, on les fit remonter à cheval.

Pendant ces diverses résolutions et changemens, les Bourguignons perdirent un temps précieux, et les troupes du roi, débouchant de la forêt de Torfou<sup>13</sup>, s'avançaient à la file sur la hauteur de Mont-le-Héry. Il était facile d'arrêter leur marche; mais les Bourguignons n'y pensèrent nullement.

Poncet de la Rivière commandait l'armée du roi. Quoique ses archers fussent en très bon point, dit Comines, et ornés d'orfèvrerie, ils n'empêchèrent pas les Bourguignons de pénétrer dans le bourg de Mont-le-Héry, de mettre le feu à quelques maisons, et d'en enlever les portes pour s'en servir comme de boucliers. Les troupes du roi furent mises en fuite. Le comte de Charolais fut, à son tour, repoussé. Les troupes du roi étaient campées près de Mont-le-Héry; une grande haie et un fossé les protégeaient; la distance entre les deux armées étaient considérable et hors de traits; celle des Bourguignons s'avança en désordre, et obtint d'un côté du succès sur les troupes du roi, tandis que d'un autre ils furent mis en déroute. Le comte de Charolais, profitant de quelque avantage, poursuivit fort avant dans la plaine les troupes du roi, qui ne se défendaient pas. Il crut dès lors avoir remporté la victoire; mais quelques chefs l'avertirent du danger qu'il courait en s'avançant aussi inconsidérément. Il ne se rendit à ses remontrances que lorsqu'il eut reçu un coup de voulge<sup>14</sup> dans l'estomac. Il reçut plusieurs autres coups, manqua d'être fait prisonnier, et se retira bien vite. Plusieurs personnes de sa suite abandonnèrent son armée.

---

<sup>13</sup>Cette forêt n'existe plus, il ne reste qu'un village appelé Corfou.

<sup>14</sup>Espèce d'arme à feu

L'armée du roi fut pareillement abandonnée par plusieurs seigneurs, et notamment par le comte de Macon et par huit cents hommes de sa suite. Comines, en parlant de ces actes de lâcheté, ajoute : «du costé du roi fut un homme d'estat qui s'enfuit jusques à Lusignan sans repaître; et, du costé du comte, un autre homme de bien, jusqu'au Quesnoy-le-Comte. Ces deux n'avaient garde de se mordre l'un l'autre ? »<sup>15</sup>

Ces désertions n'empêchèrent pas les deux armées de rester en ordre de bataille, et de se canonner. La nuit vint; on cessa les combats. Il périt environ deux mille homme de part et d'autre. Le roi s'était de bonne heure réfugié à Corbeil où il coucha.

Le comte de Charolais, blessé, se retira dans son camp, clos de charrois, et y passa la nuit en grande crainte.

Le 17, l'armée des Bourguignons alla coucher au village de Mont-le-Héry, dont les habitans en grande partie s'étaient enfuis, les uns dans le clocher de l'église, les autres au château qui ne fut point attaqué. On fit rentrer ces habitans qui n'éprouvèrent aucune perte. Les Bourguignons payèrent chacun leur dépense.

Cette bataille, qui ferait aujourd'hui rire de pitié nos militaires, se donna au-dessous de Mont-le-Héry, dans la plaine dite de Longpont. Le lieu où furent enterrés les Bourguignons, situé près de cette plaine, est nommé le *Cimetière des Bourguignons*.

Le traité de Conflans, du 5 octobre suivant, et celui de Saint-Maur, du 19 de ce mois, mirent fin à la guerre du bien public.

Il faut enfin décrire cette fameuse forteresse, l'effroi des rois de France et des campagnes environnantes, renommée par la tyrannie de ses seigneurs, et par la force qu'elle devait à l'art et à la nature. Au sud et au sud-est, la montagne de Mont-le-Héry est escarpée et d'un accès difficile. Sur les faces opposées, elle représente une pente douce; c'est sur cette pente qu'est bâti ce qu'on nommait autrefois le village, ensuite le bourg, et ce qu'on nomme aujourd'hui la ville de Mont-le-Héry.

Mont-le-Héry était une châtelainie comprise dans le vicomté de Paris. La juridiction de cette châtelainie s'étendait sur cent paroisses, et sur plus de cent trente-trois fiefs. Plusieurs seigneurs fieffés étaient tenus de garder le château pendant deux mois chaque année : on les qualifiaient de *Chevaliers de Mont-le-Héry*.

---

<sup>15</sup>*Mémoires de Comines*, tome ier, chap. 4.

Le principal officier de ce château portait les titres de garde du chastel, de châtelain, de comte et capitaine de Mont-le-Héry. En 1529, le roi ayant donné cette seigneurie à François d'Escars, la fonction de capitaine fut supprimée. La justice et la police y étaient administrées par un châtelain et un prévôt.

Pour arriver à ce château, dont la principale entrée se trouvait du côté de la ville, il fallait faire ouvrir cinq portes, monter par trois terrasses élevées les unes au-dessus des autres, et franchir cinq enceintes. Chaque terrasse était soutenue par des murailles, avait sa porte, ses murs, ses tours, et 110 pieds de longueur; chaque porte était flanquée de tours rondes, munies de fossés et de pont-levis.

Dans la première enceinte, la plus vaste de toutes, et où l'on voyait une église de Saint-Pierre, était une porte qui donnait entrée à la première terrasse; puis on montait à la seconde, enfin à la troisième. A cette hauteur se trouvait une porte fortifiée comme les précédentes, à laquelle était adossée une construction qui devait servir de corps-de-garde ou de logement aux militaires ou chevaliers chargés de garder la porte; elle était très fortifiée, et s'ouvrait sur la plate-forme ou esplanade du château.

Cette esplanade, fortifiée de murailles et de tours, contenait quelques bâtimens et le donjon; ce dernier dominait les terrasses, le bourg et une très vaste étendue de campagne. La largeur de cette esplanade est de sept toises; sa longueur, depuis la porte jusqu'au donjon, de vingt-une toises cinq pieds. On voyait encore, en 1547, autour de cette place, deux bâtimens qui se composaient de grandes salles et de galeries qui venaient adhérer à la tour du donjon; on y voit encore les restes de quatre tours qui fortifiaient l'esplanade. On estime qu'elles avaient eu soixante pieds de hauteur. Une d'elles portait le nom de *tour brûlée* : on ne sait quel événement lui a valu cette dénomination. L'histoire apprend qu'il existait à Mont-le-Héry une tour en bois; peut-être que cette tour, ou une autre de pareille matière, devint la proie des flammes.

A droite de l'entrée de l'esplanade était un puits d'une grande profondeur. Près de la tour du donjon, on remarque les vestiges de l'ouverture d'un souterrain qui communiquait au bas de la montagne. Il se trouvait dans presque toutes les anciennes forteresses de pareils conduits souterrains : c'était un moyen d'évasion que se ménageaient les hauts seigneurs, en cas de défaite, ou plutôt un moyen d'attaquer à l'improviste ceux qui faisaient le siège du château. La

tradition porte que lorsque les princes et seigneurs se soulevèrent contre le jeune roi Louis IX et contre sa mère, la reine Blanche, comme il a été dit plus haut, ce roi et sa mère, se voyant prêts à être enveloppés par leurs ennemis, vinrent se réfugier dans le château de Mont-le-Héry, et même dans ce souterrain. L'abbé Lebeuf dit que son ouverture fut bouchée en 1757; et l'on m'apprend qu'elle l'a été encore en 1804, par le maire de Mont-le-Héry.

Plusieurs rois de France ont habité ce château. Le roi Jean y séjournait en novembre 1336, et son fils Charles, au commencement de décembre de la même année, s'y retira, après avoir dissous l'assemblée des états généraux.

Il est temps de s'occuper de la tour du donjon, tour fameuse, tour encore debout au milieu des ruines qui entourent cette relique féodale; elle a résisté pendant huit siècles aux ravages du temps et des hommes. Le poète Boileau l'a décrite dans son lutrin. Il nous peint la nuit personnifiée qui

. . . . . hâtant son retour,  
Déjà de Montlhéry voit la fameuse tour.  
Ses murs dont le sommet se dérobe à la vue,  
Sur la cime d'un roc s'allongent dans la nue,  
Et, présentant de loin leur objet ennuyeux,  
Du passant qui le fuit semblent suivre les yeux;  
Mille oiseaux effrayans, mille corbeaux funèbres,  
De ces murs désertés habitent les ténèbres.

De ce repaire de sinistres oiseaux de proie, le poète fait sortir, non un fier châtelain, mais un hibou, un des héros de son poème.

Voici la description de cette tour, d'après un procès-verbal dressé le 23 mars 1547, par ordre de la chambre du trésor : « Au bout de ladite cour est le donjon dudit château, de pierre grossières (apparemment de grès), de seize pieds en carré. Par dedans oeuvre, les murs ont neuf pieds par bas, six, cinq, quatre par haut, d'épaisseur. Le premier et deuxième étages de ladite tour ou donjon sont voûtés en dedans; et dans le premier étage est un moulin à bras; trois enrayures de charpente<sup>16</sup>, par le haut; le comble de charpenterie couvert en ardoises et en plomb, et garni de mardelles et allées au pourtour. »

---

<sup>16</sup>Pièces de bois placées en forme de rayon, soutenant un plancher dont le plan est circulaire.

La hauteur de cette tour, à partir du sol de la plate-forme jusqu'à la cime, est aujourd'hui de quatre-vingt-seize pieds: elle paraît avoir été plus haute encore. Au nord, sa cime offre une très-large échancrure, dégradation due à la main du temps. C'est aussi du même côté que le mur d'enceinte de la plate-forme se montre le plus dégradé. Du côté nord-ouest, cette tour et ce mur sont mieux conservés. On voit, sur une longueur d'environ cent pieds, ce mur resté presque intact; et il s'élève à seize pieds au dessus du sol de la plate-forme, et à trente-six pieds en-dehors, au point où la pente de la montagne prend naissance<sup>17</sup>.

A la tour du donjon en est accolée une seconde, de moindre dimension; elle contient l'escalier qui n'est plus abordable. Aux deux tiers de la hauteur de ce groupe de tours, on voit une ceinture de supports en saillie, en pierre de taille, destinés à soutenir une galerie extérieure que les anciens nommaient *machicoulis*; au-dessus de cette galerie, on s'aperçoit que le diamètre de la grosse tour diminue; on voit aussi des pierres qui se détachent de celles qui les supportent, et menacent de leur chute les observateurs.

Les environs de la tour de Mont-le-Héry présentent les ruines des murs et des tours qui la protégeaient. Quelques-unes de ces ruines sont encore debout, d'autres sont à rez-de-terre. On remarque surtout les restes d'une de ces tours située au nord, dont la hauteur est d'environ trente pieds au dessus du sol; elle est percée d'outre en outre; et son ouverture irrégulière, faite évidemment de la main des hommes, laisse, à travers ces tristes restes de construction féodale, apercevoir le tableau riant des campagnes. Le mur d'enceinte opposé au sud, en grande partie debout, offre une ouverture régulière qui sert de cadre à un pareil tableau.

Au nord-est, et au dehors de la première enceinte qui n'existe plus, est un monticule appelé la *Mothe de Mont-le-Héry*. Cette mothe était autrefois un fief mouvant du roi, lequel fut ensuite cédé aux seigneurs du Plessis-Pâté. Ce monticule, haut d'environ trente pieds, parce qu'il se compose de terres rapportées, et que sa forme est régulière, doit être mis au rang de ces tombelles, *tumuli* ou *acervus mercurii*, très nombreux en France et ailleurs, qui, sacrés chez les anciens, servaient le plus ordinairement de sépulture aux chefs de guerre; il remonte au temps de la Gaule antique.

---

<sup>17</sup>Notes fournies par M. Payen, docteur en médecine.

Les seigneurs du vieux temps s'honoraient de marquer les limites de leur territoire par des fourches patibulaires, d'avoir dans leurs châteaux des prisons et des cachots, et souvent des instrumens de torture. Les seigneurs de Mont-le-Héry, ou leur châtelain, suivant le même usage, avaient des prisons. En 1292, Philippe-le-Bel y fit enfermer le comte de Hainaut; et, en 1311, Louis, fils aîné de Robert de Flandre<sup>18</sup>.

La destruction des murs, des tours secondaires du château de Mont-le-Héry, ne fut pas seulement l'ouvrage des variations de l'atmosphère : les hommes y contribuèrent beaucoup. On avait permis aux habitans de la ville, de se clore de muraille; ils obtinrent, en 1591<sup>vi</sup>, la faculté de démolir quelques parties du château, pour employer les matériaux à la construction de leur mur de clôture. Le 15 septembre 1603, le sieur de Bellejambe obtint des lettres-patentes qui l'autorisaient à exploiter les murs du château, pour en tirer des pierres, et les faire servir à la construction de sa maison de Bellejambe, située à l'ouest et à une demi-lieue de Mont-le-Héry; mais ces lettres-patentes portent ces mots : sans qu'il puisse toucher à la tour du donjon<sup>19</sup>.

La ville de Mont-le-Héry, autrefois bourg, est située sur le penchant de la montagne, au-dessous, au nord et au nord-ouest du château. Ses rues sont larges, bien aérées; la grande rue joint à ces avantages ceux d'être bordée d'assez belles maisons accompagnées de jardins en terrasse. De Linas, on monte à cette rue, en passant par la porte Baudry. Cette porte, très simplement bâtie, n'a rien de remarquable. Sur la face qui regarde la grande rue on a placé une table de marbre où l'on a récemment gravé cette inscription :

CETTE PORTE, BATIE DES L'AN 1015, PAR THIBAUD-FILE-ÉTOUPE<sup>20</sup>, FUT REBATIE, EN 1589, SOUS HENRI III, ET RESTAURÉE SOUS LE CONSULAT DE BONAPARTE, L'AN VIII DE LA RÉPUBLIQUE, PAR GOUDRON DU TILLOY, MAIRE.

---

<sup>18</sup>*Histoire du diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf*, page 165.

<sup>19</sup>Le sieur de *Bellejambe*, conseiller, trouva son nom et celui de sa maison de campagne trop peu distingué; il sollicita et obtint des lettres-patentes de mars 1625, adressées au prévôt de Mont-le-Héry, qui l'autorisent à changer de nom et à prendre celui de *Bellejame*. Ce conseiller ne savait pas que de pareil changemens sont extrêmement difficile à opérer, et qu'il n'y a jamais à gagner que du ridicule.

<sup>20</sup>Il n'est pas certain que cette porte fut, pour la première fois, bâtie en 1015; il ne fallait donc pas consigner sur le marbre une conjecture comme un fait positif.

Cette ville a un marché qui se tient tous les lundis, une vaste halle, un hôtel-de-ville dont le portail annonce une construction du XV<sup>e</sup> siècle, et, tout auprès, une église assez belle, et dont on parlera bientôt.

Un faubourg, nommé *le Petit-Mont-le-Héry*, s'est étendu jusque sur les bords de la grande route de Paris à Orléans.

Les habitans de Mont-le-Héry furent long-temps opprimés par leurs seigneurs ecclésiastiques ou laïques ou leurs agens. Ces seigneurs étaient nombreux; en voici la nomenclature : Le seigneur engagiste<sup>vii</sup> qui exerçait la haute justice et percevait les droits du roi; les chanoines de Linas, les Célestins de Marcoussy, les Bénédictins de Longpont, le seigneur de Villebouzin, le commandeur du Déluge, le seigneur de Plessis-Sebeville, le prieur de S<sup>t</sup>.-Pierre et S<sup>t</sup>.-Laurent de Mont-le-Héry, le seigneur de Fromont, près Ris, et le seigneur de Guillerville. Ces dix seigneurs, autorisés par de prétendus droits, accablaient cette ville, et recueillaient le fruit des travaux de ses habitans.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les amendes pour les fausses mesures appartenaient à Barthélemi Tristan, sergent du roi. La ville contenait onze fours, dont les seigneurs percevaient le revenu. Chestin Brunon jouissait de la moitié du revenu de ces fours et de celui du quart du péage. Guy de Vaugrineuse, seigneur d'un des fours, voulant accroître le revenu, et en diminuer la dépense, au lieu d'un seul pain et deux tourteaux pour cuire un setier de farine, exigeait deux pains et quatre tourteaux; il était obligé selon l'usage, de fournir le bois nécessaire pour chauffer le four; il s'y refusa, prétendant que les *calmeriers* ou boulangers devaient en faire les frais. Ces nouveautés furent un sujet de plainte. De pareils détails paraîtront ignobles; il est cependant nécessaire de faire connaître le régime intérieur des villes, les exactions des seigneurs et la patience des habitans, au XII<sup>e</sup> siècle. A ces prétendus droits, ajoutons les cens, les rentes et la dîme, et autres redevances et exactions. Les habitans de Mont-le-Héry étaient obligés de payer au prieuré de Longpont, par arpent de terre, cinq sous, qui équivaldraient aujourd'hui à plus de huit francs. A ces charges, se joignaient les contributions fiscales, les aides, les subventions de guerre, etc., etc. Lorsqu'en 1304 Philippe-le-Bel leva une subvention pour son armée de Flandre, la prévôté de Paris *extra muros* fut imposée à 1800 et tant de livres; et la châellenie de Mont-le-Héry paya sur cette somme

celle de 1220 livres<sup>21</sup>. On voit dans un accord fait en 1222, entre le roi Philippe-Auguste, et Guillaume, évêque de Paris, que les habitans de Corbeil et Mont-le-Héry payaient annuellement à ce roi une quantité de cire évaluée au prix de quarante-cinq sous<sup>22</sup>. Par cet accord, il cède cette rente annuelle à l'évêque de Paris.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la justice de Mont-le-Héry était exercée, au nom du roi, par un prévôt, qui avait la haute justice dans tout l'arrondissement. Le prévôt disputait la justice des larrons à maître Guillaume de Vaugrineuse, seigneur de *Saniel*, aujourd'hui Saussier, qui prétendait avoir la justice du sang, à moins qu'ils n'eussent mérité la mort ou la potence. Il disait qu'un larron pris sur la terre de Saussier devait être conduit à Mont-le-Héry pour y être jugé : s'il était condamné à perdre un pied, une oreille, un poing ou un autre membre, on devait le reconduire à Saussier ou la sentence devait être exécutée par la justice dudit Guillaume. En 1268, un arrêt du parlement, qu'on trouve dans le registre des *olim*, confirma maître Guillaume dans ses prétentions, et lui laissa l'exercice de la moyenne justice. Ce seigneur qualifié de *maître*, qui faisait couper les pieds, les oreilles et les poings aux condamnés, devait être ecclésiastique.

Les deux volumes des *olim* ne contiennent à peu près que des procès de cette nature : on y voit les seigneurs se disputer les haillons des malheureux condamnés. Les officiers de quelques justices les dépouillaient entièrement avant de les faire exécuter par d'autres justices : ce qui occasionnait de la part de ceux qui les recevaient nus des plaintes et des procès. Avant que le bourg de Mont-le-Héry fit partie du domaine de la couronne, on y entrait par deux portes, celle de Paris et celle de Baudry. Depuis, et à mesure que diminuèrent les rigueurs féodales, la population de ce lieu s'accrut; l'enceinte primitive qui devait exister, puisqu'il existait des portes disparut, ou bien on bâtit au-delà. En 1540, les habitans demandèrent à François 1<sup>er</sup>, et obtinrent de ce roi la permission de faire entourer ce lieu d'une enceinte de murailles; voici les motifs qu'ils firent valoir :

« Ce bourg est assis en lieu bon et fertile, sur le grand chemin tendant de Paris à Orléans, Blois, Touraine, Anjou, Poitou et de toute la Guienne, où journellement affairant de se repaître

---

<sup>21</sup>*Histoire du diocèse de Paris par l'abbé Lebeuf*, tome x, page 165.

<sup>22</sup>Le marc d'argent ne valait alors que 50 sous; et un sous représenterait à peu près un franc d'aujourd'hui; ainsi, ces 45 sous vaudraient à présent 45 francs.

et loger grand multitude de gens et peuple passant et repassant, et lequel bourg qui est d'ancienne merque (marches, frontières) et de noustre vray domaine, où il y a prévost, les appellations ressortissent par devant nostre prévost de Paris, lequel avec nos conseillers du chastellet de Paris y vont souvent tenir les assises pour nous; et avec ce, y sont, chacun an, tenue plusieurs foires, et chaque semaine deux marchés; vendant et distribuant plusieurs marchandises ... et pour ce que lesdits habitans ont par ci-devant souffert plusieurs maux, pilleries, larcins d'aucun *mauvais garçons*<sup>23</sup>, gens volontaires, tenant les champs, venant en nostre royaume de France, sans nostre adveu, qui les ont souvent robbés, pillés, battus et outragés. »

François 1<sup>er</sup> permit donc, par lettres du 29 juillet 1540, aux habitans de Mont-le-Héry, de clore leur bourg de murailles avec pont-levis, tours, fossés, barbicanes et autres choses servant à fortifications, et d'imposer sur eux-mêmes la somme nécessaire aux frais de ces travaux<sup>24</sup>.

Cette clôture et les quatre portes alors construites ne furent terminées que plus de quarante ans après l'autorisation de François 1<sup>er</sup>.

Il existait autrefois, et il existe encore aujourd'hui quelques églises à Mont-le-Héry. Une charte de Louis VII en place deux, celle de *Saint-Pierre* et celle de *Notre-Dame*. L'église de Saint-Pierre, située dans la première enceinte du château, était une collégiale présidée par un abbé. Son bâtiment fut depuis divisé en deux parties par un mur commun. La partie nord est dédiée à *Saint-Laurent*, et porte le titre de *prieuré*; l'autre partie a conservée l'ancien nom de *Saint-Pierre*. Cette double chapelle n'existe plus : on ne voit que les traces de ses fondations.

L'église de Notre-Dame était une simple paroisse.

Diverses querelles s'élevèrent entre les chanoines de Saint-Pierre et les moines de Longpont, monastère situé dans le voisinage de Mont-le-Héry : un dîner en fut la cause. Voici comment : les chanoines étaient en usage, le jour de l'Assomption, d'aller en procession à Longpont, d'y chanter la grand'messe avec les moines, et ensuite de dîner tous ensemble au réfectoire.

---

<sup>23</sup>Ces *mauvais garçons* étaient des brigands qui, pendant quelques années, infestèrent les environs de Paris, et pénétrèrent même dans cette capitale. Leur existence et leur faciles dévastations accusent le gouvernement de François 1<sup>er</sup>.

<sup>24</sup>Copie authentique de ces lettres-patentes.

Les moines ne se plaignaient ni de la marche processionnelle des chanoines, ni de leur participation à la grand'messe; mais ils ne voulaient plus partager leur dîner avec eux. Ils justifiaient leur refus, en disant que ce repas était une courtoisie de leur part et non une dette. Les chanoines soutenaient au contraire que le dîner était d'obligation. Cette querelle fit du bruit; Milon, seigneur de Mont-le-Héry, crut calmer les moines de Longpont, en leur concédant une rente annuelle de douze sous. Ils gardèrent la rente, n'en furent que plus irrités contre les chanoines, et réclamèrent, comme un droit légitime, le produit des sépultures dans le bourg de Mont-le-Héry. Le seigneur Milon en décida autrement; il jugea que, dans tout ce bourg, de puis la porte Baudry jusqu'à celle de Paris, le profit des sépultures appartiendrait aux chanoines de Saint-Pierre, excepté celles des *clercs*, des *chevaliers* et des *sergens*, gens d'une classe distinguée, dont le produit serait la proie des moines; ils pouvaient aussi se faire payer les enterremens des personnes qui habitaient dans le château et au-delà de l'enceinte de Mont-le-Héry.<sup>25</sup>

Cet arrangement ne satisfît point encore les moines de Longpont. Thibaud leur prieur, ami de Louis VII, profita de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit faible du roi, et obtint bien au-delà de ses prétentions précédentes; il parvint à envahir les deux églises de Mont-le-Héry, et tous leurs revenus. Le roi obligea Jean de Cathéra, abbé de Saint-Pierre, et ses chanoines, à venir donner leur consentement à cette spoliation. L'acte de réunion de ces deux églises au monastère de Longpont fut conclu à Paris, en 1154, et, bientôt après, confirmé par le pape Anastase V.

Cette église contenait quelques tombeaux et épitaphes de personnes obscures quoique titrées : je n'en parlerai pas.

Notre-Dame de la Trinité est aujourd'hui la seule église paroissiale de Mont-le-Héry; elle est vaste, offre des constructions de diverses époques. La nef et un des bas-côtés appartiennent à des temps plus récents que le reste de l'édifice. Le tableau du grand autel est peint par Barthélemy, sous le règne de Louis XV, comme on peignait alors; mais la conception du sujet en est ingénieuse et originale.

Le nombre des habitans de Mont-le-Héry va toujours croissant; en 1737, on l'évaluait à 1093 puis à 1100; on voit, les fait est remarquable, ce nombre s'élever aujourd'hui à 1386<sup>viii</sup>.

---

<sup>25</sup>*Histoire du diocèse de Paris, par Lebeuf, tome x, pages 171, 175.*

Sur la plate-forme ou l'esplanade où s'élève la tour de Mont-le-Héry, on a construit depuis quelques années, lors de la guerre en Espagne, un télégraphe qui fait partie de la ligne télégraphique qui communique de Paris à Bayonne<sup>ixx</sup>.

Cette ville fait partie du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil, canton d'Arpajon. Il s'y tient quatre foires par an, les derniers lundis des mois de janvier, avril, juillet et octobre et un marché très considérable le lundi de chaque semaine. Le bureau de poste est à Linas.

Le territoire des environs est en labours et en vignes.

---

< FIN DU TEXTE >

#### Notes du copiste

---

<sup>i</sup>La construction du château fut achevée en 1015.

<sup>ii</sup>En 1031, il épouse Dame HODIERNE DE GOMETZ et fait construire la basilique de Longpont, où ils sont tous deux inhumés.

<sup>iii</sup>En 1149, à l'emplacement actuel de la maison de retraite.

<sup>iv</sup>Il faut y ajouter en 1184 la construction des prisons de la prévôté par Philippe-Auguste (27 Grande Rue).

<sup>v</sup>Edouard III, pendant la guerre de cents ans.

<sup>vi</sup>Sur ordre d'Henri IV.

<sup>vii</sup>Le dernier d'entre eux est Philippe de Noailles, Duc de Mouchy, qui mourut sur l'échafaud en 1794.

<sup>viii</sup>La population avoisinait en 1996 5500 habitants.

<sup>ix</sup>Les signaux provenaient de Fontenay-aux-Roses et étaient retransmis à la station de Torfou.

<sup>x</sup>L'endroit servit également en 1822 à ARAGO pour calculer la vitesse du son entre le donjon et Villejuif puis, en 1874 à Alfred CORNU pour calculer la vitesse de la lumière entre le donjon et l'Observatoire de Paris.